

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
CERGY-PONTOISE

08/09/2021

N° E21000049/95

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

**Décision désignation commissaire**

Vu enregistrée le 30/08/2021, la lettre par laquelle Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*Demande d'autorisation de recherche d'un gîte géothermique à basse température couvrant 11 communes des Hauts-de-Seine (Nanterre, Suresnes, Clichy-la-Garenne, Puteaux, Courbevoie, Neuilly-sur-Seine, Bois-Colombes, Colombes, La-Garenne-Colombes, Asnières-sur-Seine, Levallois-Perret) et Paris XVIème ;*

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie au titre de l'année 2021 pour le département des Hauts-de-Seine ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Gérard BONNEVIE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à Monsieur Gérard BONNEVIE.

Fait à Cergy, le 08/09/2021

La Présidente,

Signé

Nathalie Massias

Pour ampliation

La greffière en chef

